



Competitors must NOT alter the following mandatory components of the coat block:

- Sleeve Cap (NO pattern modification to the sleeve cap)
- Armhole shape
- Shoulder length
- Two-piece collar/collar stand and lapel
- Neckline
- Part of the center front closure with two French buttonholes and buttons.

Les compétiteurs ne doivent PAS modifier les éléments obligatoires du bloc manteau suivant :

- Tête de manche (AUCUNE modification du patron de la tête de manche)
- Forme de l'emmanchure
- Longueur d'épaule
- Col en deux parties : col/pied de col et revers
- Encolure
- Partie de la croisure du centre devant avec deux boutonnieres françaises et deux boutons.